

## Caudrésis - Catésis

### EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SEANCE DU 09 JUILLET 2015

Délibération N°2015/131

Date de convocation : 02 juillet 2015

Nombre de conseillers en exercice: 77

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI ARRIVEE LE

1 5 JUIL, 2015

L'an deux mille quinze, le 09 juillet 2015 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de Mazinghien, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis Bertry

Béthencourt

Bévillers Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières Caudry

Caullery

Clary

Dehéries

Élincourt

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz Maurois

Mazinghien

Montay Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Etaient présents (42 titulaires 3 suppléants) :

Alexandre BASQUIN Yannick HERBET

Christian PAYEN

Christian PECQUEUX

**Didier BONIFACE** 

Mélanie DISDIER Liliane RICHOMME

Serge WARWICK

Bertrand LEFBVRE

Bruno MANNEL

Serge SIMEON

Jean-Paul CAILLIEZ

Pascal COQUELLE Michel GOUVART(S) Augustine NOIRMAIN Vincent WAXIN Virginie LE BERRIGAUD

Pierre-Henri DUDANT

Francis LEBLON Frédéric BRICOUT

Pierre LEVEQUE

Martine THUILLEZ

Alain HAPPE(S)

Karine ELOIR

Joseph MODARELLI

Pascal FOULON

Michel HENNEQUART Didier BLEUSE

Véronique NICAISE

Axelle DOERLER

**Hubert DEJARDIN** 

Nathalie GAVE

Gérard LENOBLE

Hubert CAUCHY(S) **Guy BRICOUT** 

Bernard POILAIN

Sandrine TRIOUX

Bernard PLET

Annie DORLOT Isabelle PIERARD

Janine TOURAINNE

Laurence RIBES

Daniel BLAIRON

Jean-Marc DOSIERE

Daniel FIEVET

Membres Excusés (4):

Marie-Lise MARLIOT, Alain GOETGHELUCK, Jacky DUMINY, Jean-Pierre RICHEZ

Membres Absents (18):

Laurence MONTEIRO LOPEZ, Jean-Félix MACAREZ, Jean-Pierre THIEULEUX, Brigitte ROLAND-BEC, Alain RIQUET, Gérard TAISNE, Pierre LAUDE, Jean-Claude GERARD, Patrice BONIFACE, Jean-Louis CAUDRELIER, Laurent COULON, Joëlle MANESSE, Marc DUFRENNE, Marc PLATEAU, Pascal LEVEQUE, Daniel CATTIAUX, Henri QUONIOU, Chantal WAYEMBERGE.

Membre ayant donné procuration (10):

Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN, Jacques OLIVIER à Nathalie GAVE, Agnès BERANGER à Guy BRICOUT, Denis COLLIN à Serge WARWICK, Régine DHOLLANDE à Liliane RICHOMME, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Frédérique BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Sandrine TRIOUX, Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Maurice DEFAUX à Bertrand LEFEBVRE, Stéphane JUMEAUX à Jean-Paul CAILLIEZ.

Virginie LE BERRIGAUD est élue secrétaire de séance.

# OCTROI DE GRATUITE DES LOYERS DE MARS A MAI 2015 AU PROFIT DE MONSIEUR ERIC MALAQUIN, LOCATAIRE D'UN BATIMENT INDUSTRIEL DE 1 800 M² SITUE SUR L'ANCIEN SITE DE ROLAND EMBALLAGES A CATTENIERES – N°2015/131

Lors de la signature d'une convention d'occupation précaire en septembre 2014 pour la location d'un bâtiment industriel de 1 800m² situé sur l'ancien site de Roland Emballages à Cattenières au profit de Monsieur Eric MALAQUIN, agriculteur, celui-ci s'était engagé à verser à la CCCC une indemnité d'occupation à hauteur de 1 800€ TTC.

Si cet engagement a été pris dans un contexte économique favorable à son activité d'exploitation de pommes de terre, il s'est avéré que ce marché a très vite pris un tournant économique difficile.

Aussi, en raison de difficultés financières liées à une baisse importante de son activité, Monsieur Malaquin s'est trouvé ne plus être en capacité d'honorer ses loyers.

Dans ce contexte, Monsieur Malaquin a demandé la résiliation du bail à compter du 1er juin et demande l'indulgence de la CCCC sur les mois de mars à mai 2015 soit l'équivalent de 5400€.

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence Développement Economique de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis,

Vu l'instruction de la Commission Développement Economique en date du 22 juin 2015,

Monsieur Le Président propose la remise gracieuse des loyers de mars à mai 2015 au profit de Monsieur Eric Malaquin, locataire d'un bâtiment industriel de 1 800m² situé sur l'ancien site Roland Emballages - CATTENIERES, propriété de la CCCC et dont le montant est fixé à 5400€, ainsi que de la taxe foncière due au titre de l'année 2015.

Cette remise gracieuse ne pourra s'appliquer que sous les conditions suivantes :

- Le paiement immédiat par chèque certifié ou en liquide de la somme restante soit 5400€.
- L'enlèvement dans les plus brefs délais de votre matériel ainsi que les caisses en bois vides et les ballots de paille laissées en extérieur sur le site de Cattenières.
- La remise des clés du bâtiment ainsi que la grille d'entrée après état des lieux de sortie.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce point.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture

Pour expédition conforme Caudry, le 10 juillet 2015 Le 10 juillet 2015 et de la publication Le 10 juillet 2015

Vu,

Le Président,

Maire de CANDRY

Vice-Président du Conseil Départemental

Le Président,

Maire de CAUDRY

Vice-Président du Conseil Départemental

Cuy BRICOUT

Communanté de Communes du

Caudrésis - Catésis

### IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.